Grève des marins

A l'origine fruit de la contestation étudiante, le mouvement de mai 1968 se révèle d'un aspect plus global. La révolte étudiante gagne la société française et débouche sur des grèves et une crise sociale généralisée. Le monde ouvrier se joint au mouvement.

A Brest et dans le reste du Finistère, **les marins de la marine marchande et les marins pêcheurs qui avaient fait part de leur mécontentement depuis plusieurs semaines, votent la grève et rejoignent massivement le mouvement à partir du 20 mai.**

La hausse des salaires, la durée d'embarquement et le nombre de jours de congés sont au cœur des revendications.

Le port de commerce de Brest est particulièrement touché, puisqu'aux marins viennent s'ajouter les pilotes, les ouvriers de l'arsenal, du chantier Dubigeon, les dockers ainsi que le personnel du bureau des douanes. Les ateliers sont désertés, les criées ne sont plus approvisionnées et les cargos immobilisés.

Les négociations avec les armateurs s'ouvrent à Paris au ministère de la Marine marchande le 14 mai et portent aussi bien sur les revendications des officiers que sur sur celles du personnel d'exécution, qu'ils appartiennent à la marine marchande ou à la filière remorquage. Si les négociations entre le Comité central des armateurs et les représentants des officiers aboutissent rapidement, la situation entre armateurs et les autres corps de métiers est en revanche plus complexe. Les marins CGT et CFDT estimant les propositions armatoriales trop restreintes, le mouvement est reconduit et les revendications réafirmées : stabilisation de l'emploi et création d'un fond d'aide aux chômeurs, fixation d'un minimum salarial, instauration des congés forfaitaires, garanti des acquis sociaux et des droits syndicaux.

De nouvelles négociations sont entammées dès le début du mois de juin avec pour objectif d'adapter au secteur maritime les Accords de Grenelle passés quelques jours plus tôt. Le 9 juin les ouvriers du port et le personnel naviguant défilent sur le port de commerce. Le 11 juin, après plusieurs jours de tractation, des accords sont passés entre les armateurs et les organisations syndicales de marins. Une majoration des salaires est actée en deux temps, tout d'abord de 7% avec effet immédiat, puis portée à 10% à compté du 1er octobre. En ce qui concerne les jours de congés, trois demi-journées supplémentaires par mois sont obtenues à raison d'une mise en place progressive. Côté emploi, la création d'un "Bureau central de la main d'oeuvre maritime" regroupant les représentants des armateurs et du personnel navigant doit permettre de facilité le placement des marins. Enfin le mode de calcul des pensions versées par l'Etablissement des invalides de la marine est indexé sur les majorations de salaire obtenues. Le 16 juin, satisfait par le résultat des négociation, la majorité du personnel navigant vote la reprise du travail.

La situation au jour le jour

Mai 1968

22 mai 1968

22 mai 1968

24 mai 1968

24 mai 1968

25 mai 1968

25 mai 1968

27 mai 1968

27 mai 1968

28 mai 1968

28 mai 1968

29 mai 1968

29 mai 1968

30 mai 1968

30 mai 1968

31 mai 1968

31 mai 1968

Juin 1968

1er juin 1968

1er juin 1968

4 juin 1968

4 juin 1968

5 juin 1968

5 juin 1968

6 juin 1968

6 juin 1968

7 juin 1968

7 juin 1968

8 juin 1968

8 juin 1968

10 juin 1968

10 juin 1968

11 juin 1968

11 juin 1968

12 juin 1968

12 juin 1968

13 juin 1968

13 juin 1968

Revue de presse

Le Télégramme, 16 mai 1968. 4 MI103/226.

Ouest France, 17 mai 1968. JAL 2/220.

Le Télégramme, 21 mai 1968. 4 MI103/226.

Le Télégramme, 29 mai 1968. 4 MI103/226.

Le Télégramme, 30 mai 1968. 4 MI103/226.

Le Télégramme, 31 mai 1968. 4 MI103/226.

Le Télégramme, 26 mai 1968. 4 MI103/226.

Ouest France 9 juin 1968. Jal 2/220.

Ouest France, 28 mai 1968. JAL 2/220.

Ouest France, 29 mai 1968. JAL 2/220.

Précédent Suivant

Retourner à la frise chronologique

Pour en savoir plus sur les grèves des marins en général, vous pouvez consulter les cotes suivantes en salle de lecture à Quimper :
Mouvements de grèves du personnel navigant (1948-1968) : 1692 W 10

Pour obtenir le détail de cette cote, nous vous invitons à consulter le **répertoire méthodique Affaires maritimes**.

La presse d'époque est également consultable en salle de lecture.

- **Ouest France :** JAL 2/220 (mai), JAL 2/221 (juin)
- **Le Télégramme :** 4 MI 103/226 (mai et juin)